



Conseil communautaire du lundi 19 avril 2021

Résumé des délibérations

1 - Installation des conseillers communautaires de Sassierges Saint-Germain et Saint-Maur

Des élections municipales partielles ayant eu lieu les 21 et 28 mars 2021 au sein des communes de Sassierges Saint-Germain et Saint-Maur, de nouveaux délégués ont été élus pour siéger au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Castelroussine,

Délégués/Communes	Suppléants(es) (lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire)
Saint-Maur (3 sièges) Ludovic REAU Brigitte VOITIER Noël BLIN	
Sassierges Saint-Germain (1 siège) Henri LORY	Aline BEYLY

2 - Election d'un vice-président délégué à la transition écologique

Par délibération 2020-138 du 15 juillet 2020, quatorze Vice-Présidents ont été élus.

Suite au décès de Monsieur Christophe BAILLIET, 11^{ème} Vice-Président en charge de la transition écologique, il convient de procéder à son remplacement.

M. Ludovic REAU est élu 11^{ème} Vice-Président en charge de la transition écologique.

3 - Désignation des délégués de Sassierges Saint-Germain et Saint-Maur au sein des commissions communautaires, syndicats, établissements publics et organismes extérieurs

COMMISSIONS PERMANENTES :

COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

ELUS	COMMUNES
Ludovic REAU	Saint-Maur
Noël BLIN	Saint-Maur

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE

ELU	COMMUNE
Brigitte VOITIER	Saint-Maur

COMMISSION ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS

ELU	COMMUNE
Henri LORY	Sassierges Saint-Germain

COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
Ludovic RÉAU (Saint-Maur)	Brigitte VOITIER (Saint-Maur)
Henri LORY (Sassierges Saint-Germain)	Aline BELY (Sassierges Saint-Germain)

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.)

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
Brigitte VOITIER (Saint-Maur)	Ludovic RÉAU (Saint-Maur)

SYNDICATS MIXTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat mixte du pays Castelroussin-val de l'Indre	Ludovic RÉAU (St-Maur) Marc BLANCHET (Sassierges St-Germain)	Eric BERGOUGNAN (St- Maur) Renaud CARBONNE (Sassierges St-Germain)
Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (S.Y.T.O.M)	Eric BERGOUGNAN (St-Maur) Thierry EUMONT-CAMUS (Sassierges St-Germain)	Christian DAHURON (St-Maur) Philippe RIGAUD (Sassierges St-Germain)
Syndicat des eaux de la Demoiselle	Brigitte VOITIER (Saint-Maur) David MÉRIGOT (Saint-Maur)	
Syndicat de gestion de l'assainissement autonome de l'Indre	Franck GEORGET (Saint-Maur) Marc BLANCHET (Sassierges St-Germain)	Véronique IMBERT (Saint-Maur) Thierry EUMONT-CAMUS (Sassierges St-Germain)
Syndicat des Eaux du Liennet	Jean-François PROTEAU (Sassierges St-Germain) Marc BLANCHET (Sassierges St-Germain)	
Syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre (SABI 36)	Ludovic RÉAU (Saint-Maur)	
EPIC Châteauroux Tourisme	Evelyne TROCHON (Saint-Maur)	Anne MÉRIOT (Saint-Maur)

ORGANISMES EXTERIEURS**EN MATIERE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT**

Organismes	Titulaires –représentants délégués
Commission d'attribution des aides communautaires dans le cadre du dispositif O.P.A.H	Ludovic RÉAU (Saint-Maur) Valérie AUFRERE (Sassierges St-Germain)
Comité de pilotage ERDF/GDF/GDF état et communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Éric BERGOUGNAN (Saint-Maur)

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Organismes	Titulaires –représentants délégués
Collège « Collectivités territoriales » de la commission de suivi de site AXEREAL SAINT-MAUR	Ludovic RÉAU (Saint-Maur) Brigitte VOITIER (Saint-Maur)

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS

ETABLISSEMENTS	TITULAIRE	SUPPLEANT
EPLFPA Touvent	Elue de Châteauroux	Valérie LIÉGE- LEFRESNE (Saint-Maur)

ORGANISMES	Titulaires-représentants- Délégués	Suppléants - Délégués
Conseil de surveillance du Centre gériatrique de l'Indre (Grands Chênes)	Sandrine FRESLON (Saint-Maur) Ludovic RÉAU (Saint-Maur)	
Commission paritaire énergie (S.D.E.I)	Eric BERGOUGNAN (Saint-Maur)	
Conseil d'Administration de l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A.A.I.)	Ludovic RÉAU (Saint-Maur)	

Instances de gouvernance pour le parc d'activités d'OZANS**Comité de pilotage**

MEMBRE	FONCTION
Ludovic RÉAU	Maire de SAINT-MAUR Vice-président délégué à la transition écologique

Comité de suivi de la charte stratégique de développement durable pour le parc d'activités d'Ozans

MEMBRE	FONCTION
Ludovic RÉAU	Vice-Président

Association transports Fer Val de l'Indre

MEMBRE	FONCTION
Ludovic RÉAU	Suppléant

4 - Elaboration d'un Pacte de Gouvernance

La loi dite Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 renforce l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et les élus communautaires au sein des collectivités.

Conformément à l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales.

Suite au débat de l'Assemblée délibérante, le Conseil communautaire décide de ne pas élaborer de Pacte de gouvernance.

5 - Balsan'éo : règlement intérieur

Le Conseil communautaire approuve le règlement intérieur du complexe aquatique Balsan'éo tel que présenté et d'autoriser le Président à le signer.

6 - Balsan'éo : plan d'organisation de la surveillance et des secours

Le Conseil communautaire approuve le projet de POSS, applicable au sein du complexe aquatique Balsan'éo, avec effet à compter du 1^{er} juin 2021 et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

7 - Balsan'éo : tarifs pour l'année 2021

Le Conseil communautaire approuve la grille tarifaire applicable à Balsan'éo pour l'année 2021, ainsi que les différentes modalités accompagnant cette grille.

8 - Construction du Centre aquatique communautaire Balsan'éo : acte modificatif n°13 au marché public de performance M17-021AGG avec la société Guignard

Le Conseil Communautaire approuve les termes de l'acte modificatif n°13 à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société Guignard et autoriser le Président, ou son représentant par délégation de signature le Directeur Général des Services, à signer cet acte modificatif n°13 et à faire appliquer toutes ses dispositions.

9 - Création d'un fonds de concours pour la mise en accessibilité des points d'arrêt

Le Conseil communautaire approuve les termes du projet de règlement portant création d'un fonds de concours pour la mise en accessibilité des points d'arrêt.

10 - Avenant n°1 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale régionale d'information multimodale(Annule et remplace la délibération n°2020-304 du 17-12-2020 et portant modification du montant de la charge d'exploitation, des prestations complémentaires et prorogeant le marché initial pour 3 mois)

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention multipartenariale pluriannuelle ;

11 - Engagement de Châteauroux Métropole dans la mise en œuvre d'un système de cotation de la demande de logement social en lien avec le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID)

La loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 rend obligatoire la mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social sur le territoire des EPCI tenus de se doter d'un PLH ou ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville.

La cotation de la demande consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin de :

- renforcer la transparence de la procédure d'attribution,
- favoriser l'égalité de traitement et des chances visant un accès équitable au logement social pour tous les demandeurs,
- concilier la mise en œuvre du droit au logement et la recherche de mixité sociale à travers une cotation adaptée aux enjeux du territoire.

Le Conseil communautaire approuve l'intégration du volet cotation dans la procédure d'élaboration du PPGDID à poursuivre ; vise l'échéance réglementaire du 1^{er} septembre pour sa mise en œuvre opérationnelle ; engage les réflexions autour du choix d'un système de cotation et son contenu (critères, pondérations, ...) ; s'appuie sur le Porter à connaissance (PAC) de l'Etat pour construire ce système de manière consensuelle et adaptée aux enjeux de peuplement du territoire ; et autorise le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 - Question proposée par Mme Danielle FAURE, Conseillère communautaire concernant l'avenir de l'entreprise Alvance Wheels, située à DIORS

Le Conseil communautaire prend acte.



Le Président,

Gil Avérous

